

FAQ - WEBINAIRE de présentation du DAE par le CROAIF, l'ALEC-MVE et la Métropole du Grand Paris

Questions générales : dispositif Pass'Réno Habitat et le service public France Rénov'

Quel est le lien entre FAIRE et France Rénov' ?

Depuis le 1er janvier 2022, FAIRE devient France Rénov'.

Pour en savoir plus :

- ✓ <https://france-renov.gouv.fr/qui-sommes-nous>

Quelle différence entre l'annuaire France Rénov' et l'annuaire Pass'Réno Habitat ?

L'annuaire des professionnels France Rénov' (ex- annuaire FAIRE) est l'annuaire national des professionnels RGE et des architectes référencés, accessible sur le site national de France Rénov' de l'ADEME et l'ANAH.

(NB : les architectes sont automatiquement référencés par le CNOA en en faisant la demande :

- ✓ <https://www.architectes.org/actualites/architectes-referenciez-vous-sur-fairefr-depuis-votre-compte-architectesorg>)

L'annuaire des professionnels RGE Pass'Réno Habitat n'est disponible qu'aux particuliers qui sont accompagnés par un conseiller de leur espace France Rénov' local (situé sur la métropole). Il référence des entreprises présentes en Ile-de-France et intervenant sur le Grand Paris et qui se sont affiliées

- ✓ (<https://pro.passrenohabitat.fr/devenir-professionnel-passreno-habitat/comment-saffilier>).

Via la plateforme web de mise en relation, les particuliers accompagnés par les espaces France Rénov' du territoire peuvent contacter les professionnels qui se sont affiliés au réseau métropolitain.

- Pour le professionnel sollicité : il a accès à des informations complémentaires sur le projet du particulier via son espace privé.
- Pour le particulier accompagné : il a accès à des compléments d'information sur le professionnel (description, références projets, lien avec des OP etc.).

À quel moment Pass'Réno Habitat a été lancé ?

- ✓ L'historique de Pass'Réno Habitat est synthétisé ici : <https://grandparis.passrenohabitat.fr/qui-sommes-nous#c1481>
- ✓ Lire le bilan de l'expérimentation : https://www.agence-mve.org/wp-content/uploads/2021/10/Bilan_PassReno_16pages-DEF-web.pdf

Qu'est-ce que le micro-collectif ?

On entend par micro-collectif une copropriété de <5lots principaux, une monopropriété à plusieurs logements, une copropriété horizontale, pour les copropriétés de 5 lots ou plus, c'est le Diagnostic Technique et Global qui intervient.

Les premiers retours d'expérience doivent nous permettre d'alimenter la réflexion sur le micro-collectif, ainsi que le travail en cours sur le petit collectif mener notamment par l'ARC.

Pourquoi avoir différentes plateformes d'accompagnement ?

L'article 22 de la LTECV de 2015 a introduit le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Les plateformes de la rénovation sont portées ou délégué par les collectivités territoriales car il s'agit d'un service public.

Le service public national de la rénovation énergétique de l'habitat se décline localement sur la Métropole du Grand Paris à travers les dispositifs que sont le Coach Copro pour le collectif et Pass'Réno Habitat pour l'habitat individuel (et micro-collectif) afin d'avoir 2 parcours de rénovation distincts pour les particuliers.

L'architecte (et le thermicien) sont le prestataire. Qui est le conseiller ?

Les conseillers France Rénov' informent de façon neutre gratuite et indépendante le particulier à travers son projet de rénovation via le dispositif d'accompagnement Pass'Réno Habitat sur toute la Métropole du Grand Paris.

Le réseau des Espaces Conseil France Rénov' porte le service public de l'habitat.

Questions : le DAE, missions, rôles, enjeux

Audit : Existe-t-il un glossaire récapitulant les différents termes, décrets, réglementation, mission, etc. ?

En savoir plus :

- ✓ <https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/04-mallette-renovation-01-2022.pdf>
- ✓ <https://www.architectes.org/renovation-energetique-documents-ressources>
- ✓ *En savoir plus sur les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers :*
- ✓ <https://librairie.ademe.fr/cadic/6896/fiche-renovation-globale-exigences-maprimerenov.pdf>
- ✓ <https://librairie.ademe.fr/cadic/6684/guide-aides-financieres-habitat-2022.pdf>
- ✓ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15675>

Qu'est-ce que l'audit réglementaire ?

L'audit énergétique (ou thermique) réglementaire est défini par le Décret n° 2021-1227 du 23 septembre 2021. La mission d'audit énergétique encadrée par l'Arrêté du 30 décembre 2017.

- ✓ <https://www.architectes.org/textes-legislatifs-et-reglementaires-sur-l-audit-energetique-maprimerenov>
- ✓ <https://www.ecologie.gouv.fr/audit-energetique-reglementaire>

Quelles différences entre DTG, DPE, DAE ?

Le **DPE** (diagnostic de performance énergétique) est obligatoire, ce n'est pas un audit énergétique et propose un constat de la situation du logement à un temps T.

Le **DTG** est destiné au collectif (diagnostic technique global).

Le **DAE** (diagnostic architectural et énergétique) est destiné à l'habitat individuel ou micro-collectif. Ce sont des audits globaux qui comprennent des audits énergétiques et ont vocation à être des outils d'aide à la décision.

Pour en savoir plus :

- ✓ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15675>
- ✓ <https://www.apc-paris.com/dpe-audit>

Quel est l'intérêt d'un DAE pour un particulier ?

Le DAE a pour objectif de permettre au particulier d'avoir à sa disposition des scénarios de rénovation énergétiques complétées de préconisations & points de vigilance pour son habitat qui sont cohérents avec son projet.

Ainsi, les propositions de travaux des professionnels ont pour objectif d'être plus en lien avec ce que souhaite réellement le particulier au-delà des problématiques énergétiques seules.

Quid des Diagnostic Architectural et Énergétique (DAE) pour les architectures aux façades et intérieurs classés en bâtiments historiques ?

Le DAE doit justement permettre de prendre en compte ces spécificités dans les préconisations et les scénarii de travaux.

Comment évaluer le temps à passer sur la rédaction du contrat ?

Un audit est estimé entre 6h et 8h. Un DAE pourrait être estimé entre 10h et 15h (La prestation du DAE comprend une mission d'audit énergétique et une mission de diagnostic architecturale mais ce n'est pas une mission de conception).

Les honoraires de la prestation du DAE sont-elles encadrées ?

Les honoraires de la prestation ne sont pas encadrés (La prestation du DAE comprend une mission d'audit énergétique et une mission de diagnostic architecturale mais ce n'est pas une mission de conception).

Questions : Aides Financières

Pour Ma Prime Rénov', est-ce que le DAE est suffisant ou il faut également réaliser un audit énergétique réglementaire ?

L'audit énergétique est inclus dans le DAE. La mission d'audit énergétique est bien celle qui est attendue pour la partie thermique dans le DAE, et qui est éligible au dispositif Ma Prime Rénov'.

Pour en savoir plus :

- ✓ <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-maprimerenov/>
- ✓ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

Le cumul de l'aide sur le DAE de la Métropole du Grand Paris avec l'aide sur l'audit énergétique Ma Prime Rénov' (MPR) est-il possible ?

Oui, le cumul de cette aide territoriale avec l'aide Ma Prime Rénov' est possible.

Où trouver le règlement des aides financières de la Métropole relatif au DAE et à la maîtrise d'œuvre ?

C'est le "Règlement des aides de la Métropole relatif aux prestations spécifiques du SARE" téléchargeable sur le site : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/renovation-energetique-les-aides-de-la-metropole-aux-particuliers-500>

Questions : Formations des professionnels

Quel type d'architecte peut réaliser ce Diagnostic Architectural et Énergétique (DAE) ?

Soit, un Architecte énergétique : un architecte inscrit à l'ordre et formé à l'audit énergétique en habitat individuel. (= prérequis pour la réalisation d'un audit énergétique),

Soit, un Architecte et un thermicien : un binôme entre un architecte inscrit à l'ordre, et un professionnel thermicien (Bureau d'étude) RGE qui est qualifié pour réaliser des audits énergétiques en habitat individuel.

En savoir plus :

- ✓ <https://www.architectes.org/tout-savoir-sur-l-audit-maprimerenov>
- ✓ <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/7182/fiche-qualifications-certifications-rge-renovation-2022.pdf>

Quelle formation faut-il suivre pour pouvoir réaliser des audits énergétiques ?

Pour les architectes, c'est la formation « FEEBAT : DynaMOE 1 » (Cette formation a remis à jour les objectifs des anciens modules 5a,5b qui vaut également pour réaliser des audits énergétiques).

La finalité du programme DynaMOE 1 est d'être qualifié « auditeur énergétique » au sens du décret n°20186-416.

Elle est prise en charge à 100% pour les professionnels adhérents du FIF PL.

Pour en savoir plus :

- ✓ <https://www.architectes.org/actualites/nouveau-parcours-de-formation-fee-bat-dynamoe>
- ✓ <https://www.feebat.org/formations/architectes-et-moe/dynamoe/>

Est-ce qu'il est possible de passer la formation DynaMOE 1 pour les sociétés d'architectures ?

-> Le décret n° 2021-1227 relatif aux conditions de qualification des auditeurs de l'audit énergétique Ma Prime Rénov' paru le 23 septembre 2021 au Journal officiel modifie cela afin d'autoriser les sociétés d'architectures à réaliser des audits énergétiques.

Pour en savoir plus :

- ✓ <https://www.architectes.org/actualites/les-societes-d-architecture-autorisees-realiser-des-audits-energetiques-maprimerenov>

Quels logiciels pour réaliser des audits énergétiques de maisons individuelles ?

- ✓ <https://www.architectes.org/actualites/choisissez-votre-logiciel-pour-realiser-des-audits-energetiques-de-maisons-individuelles>